



20204



AGENCE DE L'EAU

RHÔNE - MÉDITERRANÉE - CORSE

ÉTUDE SUR L'EMPLOI DANS LE DOMAINE DE
L'ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES

PREMIÈRE ÉVALUATION
DU GISEMENT POTENTIEL D'EMPLOI

SYNTHÈSE

octobre 1995



BETURE Conseil

Agence Sud Est
55 rue de La Villette
69425 LYON Cedex 03
Tél 72 13 50 70 - Fax 72 13 50 79

BIPE Conseil

Axe Seine 21 - 21 rue Rouget de Lisle
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
Tél (1) 46 62 33 00 - Fax (1) 46 62 62 20

SOMMAIRE

	Pages :
1 - CADRAGE GENERAL	1
2 - ANALYSE TECHNIQUE	2
3 - LA DEMANDE SOCIALE	3
- OBJECTIFS DES MAITRES D'OUVRAGE	3
- BESOINS ET DEMANDES	4
- POTENTIEL DE FINANCEMENT PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	5
- REALISATION DES TRAVAUX	6
4 - ANALYSE ECONOMIQUE	7
5 - SCENARIOS ET CONSEQUENCES FINANCIERES	9
- ETAT DES LIEUX	9
- SCENARIOS ET PRINCIPAUX RESULTATS12
CONCLUSIONS	16
- LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'ENTRETIEN DE RIVIERES	17
- LES CINQ PRINCIPES INCONTOURNABLES	18
- LES ORIENTATIONS A CONSOLIDER	19

1- CADRAGE GENERAL

Cette étude comporte deux objectifs :

- ☛ **Estimer le nombre d'emplois potentiels dans le domaine de l'entretien et de la restauration des cours d'eau,**
- ☛ **Apprécier la demande sociale.**

Il s'agit de connaître :

- les besoins actuels (linéaire qui devrait faire l'objet d'un entretien),
- les perspectives des Maîtres d'ouvrages locaux en matière de financement,
- le ou les objectif(s) poursuivi(s),
- les freins et contraintes ressentis dans la mise en oeuvre de ces actions.

L'emploi dans le domaine de la gestion de rivières est caractérisé par :

- **la place prépondérante du secteur non marchand (CES . ..).**
- **l'effort prépondérant des collectivités territoriales et de l'Etat.**
- Exemple : l'Etat a affecté 300 millions de francs au dispositif "Emplois Verts",
- **des besoins très importants mais actuellement peu solvables.**

Les enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques sont multiples.

- enjeux de **maîtrise des risques naturels** comme nous venons de le voir,
- enjeux de **développement local** (tourisme, pêche . ..). **d'aménagement et de reconquête du territoire,**
- enjeux **sociaux** (emploi, insertion . ..).
- enjeux **écologiques** liés à la **préservation** des milieux,
- enjeux piscicoles et **cynégétiques.**
- Enjeux de la **protection des ressources en eau.**

CONCLUSIONS

Au total, le volume d'emplois créés dans le domaine de la restauration et de l'entretien de rivières pourrait donc osciller, selon les scénarios, **entre 4 300 et 13 500 équivalents emploi plein temps, en moyenne annuelle.**

En termes financiers, les montants totaux pourraient osciller **entre 10 milliards et 31 milliards de francs sur la période 1997/2009, avec une moyenne annuelle comprise entre 780 MF et 2,4 milliards de francs**, soit entre 50 % et 360 % de plus qu'à l'heure actuelle.

Ce partage du financement entre les différents acteurs paraît encore loin d'être figé aujourd'hui, au vu de la diversité des situations locales. Pour l'Etat, il s'agirait essentiellement de réorientation des dépenses, dans la lignée des changements actuels, de dépenses passives à des dépenses actives pour l'emploi. Pour les Agences de l'Eau, qui distribuent moins de 200 MF d'aides par an dans ce domaine, les engagements annuels pourraient passer à **500/700 MF (scénario médian)**, voire **700/1 000 MF (scénario volontariste)**, suivant les cas de figure.

Ces chiffres reposent sur des estimations en Rquivalent emplois plein temps dans le domaine marchand au sein de PME. Enfin, si les aides à l'emploi (CES . . .) ont permis un certain développement de la restauration et de l'entretien des rivières, le changement d'échelle envisagé ici pourrait **nécessiter** le recours à de nouvelles formules de financement, dont certaines devraient faire l'objet de tests **préalables (chèques service, bénéficiaire/payeur via une taxe parafiscale, Plans de gestion sur le modèle des Plans de gestion forestiers, . . .)**. aussi bien pour des raisons techniques qu'organisationnelles (mobilisation des riverains, organisation de l'assistance technique, engagements des collectivités).